

Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition, en copropriété avec la Confédération, de surfaces de bureaux dans le bâtiment «Gare-Casino» à Estavayer-le-Lac, au profit d'une filiale de l'Office fédéral des routes

du ...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –

Modifié(s): –

Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE);

Vu le message 2022-DAEC-281 du Conseil d'Etat du 2 mai 2023;

Sur la proposition de cette autorité,

Décète:

I.

Art. 1

¹ L'acquisition, par l'Etat de Fribourg, en copropriété avec la Confédération suisse, d'une surface de bureaux de 1900 m² dans le bâtiment «Gare-Casino» à Estavayer-le-Lac, ainsi que le crédit d'aménagement de ces bureaux sont approuvés.

Art. 2

¹ Le coût total s'élève à 5'038'750 francs.

Art. 3

¹ Un crédit de 5'038'750 francs est ouvert auprès de l'Administration des finances en vue du financement de cette opération.

Art. 4

¹ Les crédits de paiement nécessaires sont portés aux budgets financiers annuels, sous le centre de charges BATI-3850/5040.001 «Achats d'immeubles», et utilisés conformément aux dispositions de la LFE.

Art. 5

¹ Les dépenses nécessaires à cette acquisition seront activées au bilan de l'Etat, puis amorties conformément à l'article 27 LFE.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

Le présent décret est soumis au referendum financier facultatif.

Il entre en vigueur dès sa promulgation.